Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901565-20260321-2026_2_26-DE

MAIRIE
DE
PENCRAN
29800
Tél. : 02 98 85 04 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2026_2_26

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars à 10h30
LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur HERVOIR Stéphane, Maire.

Présents : Stéphane HERVOIR, Céline LANGUENOU-BERDER, Jean-Pierre LE BOURDON, Annick JAFFRES, Gérard LE MEUR, Daphné HERMES, François MOREAU, Viviane BOULC'H, Patrice DENIEL, Laëtitia MARREC, James TESSON, Kira ZAYTSEVA, Gaëlle QUERE, Roméo AUNAY, Geneviève WACK, Franck WALLON, Mélanie MALEUVRE et Loïc TOURBOT.

Excusé : Amar HEDDADI (donne pouvoir à Stéphane HERVOIR)

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LE BOURDON

Date de convocation : 16 mars 2026

Objet :
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Exposé des motifs :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante.

Après cet exposé, le conseil municipal est invité à désigner les membres.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1411-5

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

Article unique : **De constituer la Commission d'Appel d'Offres (CAO) comme suit :**

Membres titulaires	Membres suppléants
Jean-Pierre LE BOURDON	James TESSON
Gérard LE MEUR	Daphné HERMES
François MOREAU	Franck WALLON

Pour : 19 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Pour copie conforme au registre,
Le Maire
Stéphane HERVOIR

MAIRIE DE PENCRAN (FINISTÈRE)

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre LE BOURDON